DEPARTEMENT
DES LANDES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2024-183
Information Commande Publique

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 32
Nbre de procurations : 8
Date de convocation et d'affichage : 03/12/2024
Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Eric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, M. VIUDES Christian, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : Mme AUBERT Roselyne donne procuration à Mme DUBOIS Catherine, M. COLMAGRO Ghislain donne procuration à M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme PONCHET Ascension, Mme PELTIER Virginie donne procuration à M. COURNAU Jean-Michel, Mme PINCÉ Laure donne procuration à M. PASCUTTO Philippe, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. VIUDES Christian, Mme RIGAL Nathalie donne procuration à Mme DOUSTE Françoise, M. BRETHES Eric donne procuration à Mme SEGAUT Céline

Excusés : Mme AUBERT Roselyne, M. COLMAGRO Ghislain, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme PELTIER Virginie, Mme PINCÉ Laure, Mme MALLO Caroline, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. LAINÉ Fabien, Mme RIGAL NathalieM. BRETHES Eric

Décision de l'assemblée :

Votants : **32**
Pour : **32**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20241210-2024-183-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Rapporteur : M. DIAZ Manuel

Conformément à la délibération 2020-048 du 7 juillet 2020, Madame DOUSTE Françoise a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, quel que soit leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget.

A ce titre, le tableau ci-dessous a pour objet d'informer le conseil communautaire sur les marchés passés à ce jour au titre de l'année 2024 :

Objet	Entreprise	Date de notification	Montant HT
Prestation de service Gestion des aires des gens du voyage	Saint Nabor Services	20/03/2024	156 474,34€ /2 ans
Maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement-rénovation de la piste 09/27 – A/D de Biscarrosse Parentis	Groupement SOGETI (mandataire) BERCAT et ENVOLIS (co-traitants)	10/10/2024	134 275,00€
Création du parking Ragueys sur la commune de Biscarrosse Lot 1 : VRD	LAFITTE TP	06/05/2024	325 092,35€
Création du parking Ragueys sur la commune de Biscarrosse Lot 2 : Espaces verts et mobilier	ID VERDE	06/05/2024	92 127,35€
Travaux de requalification VRD de la ZA Mountagnotte – Tranche 2 rue des Compagnons et des Métiers	COLAS	20/06/2024	1 129 421,70€
Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la tranche 2 de l'avenue de Brémontier et des abords du centre administratif	BERCAT	30/09/2024	52 775,00€
Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la tranche 2 de l'avenue Latécoère et la rue Louis Bréguet	SERVICAD	04/11/2024	61 950,00€
Consultation dévoiement de la route de Gaillard	LAFITTE TP	27/06/2024	22 893,00 €
Travaux de requalification VRD de la liaison Hébrard/Judée – Tranche 2 et 3 rue de la Prairie et Avenue de Judée	LAFITTE TP	30/07/2024	Tranche ferme : 389 840,86€ Tranche optionnelle : 261 059,80€
Consultation pour travaux préliminaires à la réhabilitation d'un parking scolaire – Lycée Polyvalent Saint - Exupéry	EP	22/07/2024	60 026,40€

Le conseil communautaire prend connaissance de ces informations.

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20241210-2024-183-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 10 décembre 2024

La Présidente,

Communauté de Communes des Grands Lacs
PARENTIS-EN-BORN

Françoise DOUS

Document exécutoire à compter du : 10/12/2024
Transmis en Préfecture le : 20/12/2024
Affiché le : 20/12/2024
à Parentis-en-Born, le : 20/12/2024

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20241210-2024-183-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024